

LIMITES DES REMBOURSEMENTS AU 1er JANVIER 2012

	Neutra +	Neutra Confort	Neutra Top
Frais de séjours (chambre)	Max. 30,00 € / jour	Max. 100,00 € / jour	Max. 150,00 € / jour
Honoraires et suppléments d'honoraires	Max. 1 fois l'intervention de l'A.M.I.	Max. 2 fois l'intervention de l'A.M.I.	Max. 4 fois l'intervention de l'A.M.I.
Frais pharmaceutiques de catégorie D pendant l'hospitalisation	50%	100%	100%
Frais de séjour d'un parent dans la chambre d'un enfant âgé de moins de 12 ans	Néant	Max. 15,00 € par nuit et 30 nuitées par année civile	Max. 25,00 € par nuit et 30 nuitées par année civile
Frais médicaux et produits pharmaceutiques se rapportant à l'hospitalisation : 1 mois avant et 3 mois après celle-ci.	Max. 1 fois l'intervention de l'A.M.I.	Max. 2 fois l'intervention de l'A.M.I.	100%
	Produits pharmaceutiques de catégorie D à 50%	Produits pharmaceutiques de catégorie D à 50%	Produits pharma. non remboursés par l'A.M.I. 50%
Frais de location de matériel sanitaire	100% uniquement en cas de maladie grave	100%	100%
Frais d'ambulance et hélicoptère (si raison médicale)	Ambulance 100% Hélico. max. 375,00 € / cas	Ambulance 100% Hélico. max. 375,00 € / cas	Ambulance 100% Hélico. max. 375,00 € / cas
Hospitalisation de jour ayant donné lieu à une facturation d'un maxi ou mini forfait	Si codifié par l'INAMI comme intervention chirurgicale (codification de 220091 à 318920 sinon coefficient supérieur ou égal à K120 ou N200), tarifée comme une hospitalisation ordinaire	100%	100%
Prothèses reprises aux articles 27 à 31 inclus de la nomenclature des soins de santé de l'A.M.I.	Max. 1 fois l'intervention de l'A.M.I.	Max. 2 fois l'intervention de l'A.M.I.	100% des prothèses reprises aux articles 27 à 31 ainsi que 35 et 35 bis inclus de la nomenclature des soins de santé de l'A.M.I.
Frais divers du patient hospitalisé	Néant	Max. 5,00 € / jour	Max. 10,00 € / jour
Frais de transport non remboursables (uniquement en cas de maladie grave)	0,15 € par Km Max. 125,00 €/année civile	0,15 € par Km Max. 125,00 €/année civile	0,15 € par Km Max. 125,00 €/année civile
Franchise en chambre particulière ou en cas de maladie grave	125,00 € / an	125,00 € / an, uniquement en cas de maladie grave	125,00 € / an, uniquement en cas de maladie grave
Plafond des remboursements annuels	6.200,00 €		

MONTANTS DES PRIMES MENSUELLES PAR PERSONNE AU 1er JANVIER 2012

	Neutra +	Neutra Confort	Neutra Top
De 0 an jusqu'au 31 décembre des 6 ans	0,00 €**, si isolé : 1,99 €	0,00 €**, si isolé : 3,47 €	11,92 €
De 7 ans jusqu'au 31 décembre des 25 ans	2,99 €	5,21 €	11,92 €
De 26 ans jusqu'au 31 décembre des 50 ans	7,97 €	14,57 €	25,00 €
De 51 ans jusqu'au 31 décembre des 60 ans	7,97 €	14,85 €	27,68 €
De 61 ans jusqu'au 31 décembre des 65 ans	7,97 €	14,85 €	37,64 €
De 66 ans jusqu'au 31 décembre des 70 ans	13,28 €	30,10 €	56,13 €
A partir du 1er janvier des 71 ans	18,60 €	45,31 €	77,71 €

Le maximum à facturer (MAF) sera déduit pour les 5 services.

* Ceci n'est pas un règlement, mais un résumé de nos avantages.

** Cotisation gratuite pour les enfants dont un membre du ménage est déjà affilié à l'une des assurances hospitalisations NEUTRA avec une couverture similaire ou supérieure.